



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4230

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4230**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon souhaite renforcer la mise en œuvre et accompagner des démarches d'occupation temporaire et d'urbanisme transitoire sur son territoire afin de mettre à disposition des lieux vacants (bâties ou espaces publics) pour expérimenter des usages nouveaux, ancrés dans le territoire, répondant à des besoins variés d'habitants, usagers, entreprises, équipements, etc. et faisant écho aux politiques publiques portées par la collectivité. Cette démarche répond également à un enjeu d'allongement des procédures d'urbanisme. La Métropole peut développer ces approches sur son propre patrimoine ou accompagner des propriétaires privés.

Ces expérimentations développées dans d'autres lieux en France et en Europe permettent de favoriser l'appropriation des lieux, créer de nouvelles dynamiques, favoriser l'innovation sociale, économique et la préfiguration de futurs usages.

II - Sites identifiés

À ce jour, la Métropole a identifié une dizaine de sites qui pourraient faire l'objet de projets d'occupation temporaire - urbanisme transitoire.

Parmi ces sites, certains appartiennent en propre à la Métropole, tels que :

- l'usine Fagor Brandt à Lyon 7° qui, après le festival des Nuits Sonores, accueille pour quelques mois la Biennale d'art contemporain,
- la Halle Debourg à Lyon 7°, qui accueille des événements culturels ou en lien avec des industries créatives. Ainsi en 2019, se sont tenus dans ce site, le festival Peintures Fraîches et le défilé Esmod,
- 2 bâtiments dans le parc Bandan à Lyon 7° (hôtel de commandement et écuries),
- le site Solyem à Saint Priest.

D'autres sites appartiennent à des propriétaires privés. Ainsi, la Métropole accompagne la SNCF sur son site des halles Jean Macé à Lyon 7° ou Coblod à Vénissieux afin d'y développer des projets d'urbanisme transitoire. Elle est également partenaire du projet de la Cimenterie à Neuville sur Saône.

Afin de poursuivre la mise à disposition de ces lieux ou de les ouvrir pour des entreprises, du logement, des activités sociales culturelles et éviter la constitution de friches, du gardiennage qui a un coût, il est proposé de compléter l'autorisation de programme déjà approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3819 du 30 septembre 2019 afin de réaliser des travaux de remise en service de ces fonciers et bâties. Ce complément financier est destiné à faciliter et à renforcer l'occupation de sites déjà ouverts et à ouvrir. Ces différents sites nécessitent des travaux de désamiantage, de mise à niveau pour renforcer les occupations de ces sites.

III - Individualisation d'autorisation de programme

Il est proposé une demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire de 2 700 000 € TTC en dépenses pour l'ensemble des sites de la Métropole en urbanisme transitoire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, **II - Sites identifiés**, il convient de lire :

- "2 bâtiments dans le parc Blandan à Lyon 7°"

au lieu de

- "2 bâtiments dans le parc Bandan à Lyon 7°".

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - la poursuite d'un déploiement d'un urbanisme transitoire sur le territoire de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant total de 2 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, repartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en 2020,
- 1 000 000 € en 2021,
- 700 000 € en 2022,

sur l'opération n° 0P06O7677.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 525 000 € en dépenses, en raison d'une individualisation partielle pour un montant de 25 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études et pour un montant de 800 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme P06.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.